

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
60, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Objet : BREXIT – information aux teneurs de compte PEA sur le maintien de l'éligibilité des compartiments de la SICAV DNCA INVEST

Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne et doit être ainsi considéré comme un pays tiers.

La loi n°2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions et notamment au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne prévoit, en son article 59, une habilitation permettant au gouvernement de légiférer par ordonnance afin d' « introduire des règles adaptées pour la gestion de placements collectifs et pour les plans d'épargne en actions dont l'actif ou l'emploi respecte des ratios ou règles d'investissement dans des entités européennes ». Sur ce fondement, l'ordonnance n° 2020-1595 du 16 décembre 2020, précisée par l'arrêté du 22 décembre 2020, prévoit un ensemble de mesures transitoires concernant notamment les plans d'épargne en actions (PEA).

Les mesures transitoires concernent les titres inscrits sur les PEA et les titres éligibles à l'actif des organismes de placement collectif (OPC) qui peuvent être inscrits dans ces plans. Ces titres bénéficient d'une période de transition que l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-1595 du 16 décembre 2020, complété de l'article 1er de l'arrêté, fixe à 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

Les sociétés de gestion qui gèrent des OPC éligibles au PEA ont l'obligation d'informer les teneurs de compte de ces plans de leur intention de respecter ou non les règles d'éligibilité à l'issue du délai transitoire de 9 mois mentionné ci-dessus. Cette information devra intervenir avant le 28 février 2021, soit dans un délai de 2 mois, et ce quelle que soit la décision prise par la société de gestion.

Ainsi, nous vous informons, en votre qualité de teneur de comptes PEA, de la décision de la société de gestion de maintenir l'éligibilité des fonds listés en Annexe 1 et de ne pas modifier la politique d'investissement de ces derniers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

DNCA Finance

Annexe : liste des compartiments maintenant leur éligibilité au PEA

Annexe : liste des compartiments de la SICAV DNCA INVEST maintenant leur éligibilité au PEA

- SOUTH EUROPE OPPORTUNITIES
- VALUE EUROPE
- BEYOND INFRASTRUCTURE & TRANSITION
- SRI EUROPE GROWTH
- ARCHER MID-CAP EUROPE
- SRI NORDEN EUROPE
- VENASQUO
- BEYOND SEMPEROSA
- BEYOND CLIMATE